

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DEKASEAL 1512 BLACK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DINOL GmbH	
Rue:	Pyrmonter Strasse 76	
Lieu:	D-32676 Luegde	
Téléphone:	+ 49 (0) 5281 982980	Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
e-mail:	msds@dinol.com	
Interlocuteur:	Labor	
Service responsable:	msds@dinol.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Hydrocarbures: Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP. (<1 % Benzène)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 2 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclics, <2% Aromaten			15 - < 20 %
	927-241-2		01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412 EUH066			
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques			1 - < 5 %
	919-857-5	649-327-00-6	01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304 EUH066			
14808-60-7	Quartz			1 - < 5 %
	238-878-4			
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-kresol			< 1 %
	204-881-4			
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-49-0	927-241-2	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclics, <2% Aromaten	15 - < 20 %
	par inhalation: CL50 = >5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
	919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
128-37-0	204-881-4	2,6-Di-tert-butyl-p-kresol	< 1 %
	dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

Information supplémentaire

Hydrocarbons meet the requirements for not being classified as carcinogenic (<0,1% benzene alt<3% (w/w) DMSO extract (IP 346)).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 3 de 12

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 4 de 12

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune mesure particulière ne sont exigées.

Conseils pour le stockage en commun

Non indispensable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5		VME (8 h)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
471-34-1	Calcium carbonate, precipitate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	10 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	10 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	6,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	6,1 mg/kg p.c./jour
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclics, <2% Aromaten			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	871 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	77 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	185 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	46 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	46 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	208 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	871 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	185 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	125 mg/kg p.c./jour
	,			
1333-86-4	Ruß (Kohlenstoff, amorph)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2 mg/m ³
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-kresol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	3,5 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	18 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	19 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	0,78 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	3,1 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	6,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	1 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 6 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
471-34-1	Calcium carbonate, precipitate	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
1333-86-4	Ruß (Kohlenstoff, amorph)	
Eau douce		5 mg/l
Eau de mer		5 mg/l
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-kresol	
Eau douce		0,000199-0,0023 mg/l
Eau de mer		0,0000199-0,00023 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0996-3,4 mg/kg
Sédiment marin		0,00996-0,34 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,17-100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Modèles de protection oculaire recommandés :

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Modèles de gants recommandés :

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration (durée maximale de port): 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration (durée maximale de port): 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Matière/fluide filtrant :

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 7 de 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte
Couleur:	noir
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode
Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	136-164 °C
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'éclair:	> 70 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	0,8 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	6 vol. %
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C

Température d'inflammation spontanée

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

non déterminé

pH-Valeur:	non applicable
------------	----------------

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	2.500 mPa·s
-----------------------------------	-------------

Viscosité cinématique:	non applicable
------------------------	----------------

Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
------------------	--

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
---------------------------------------	---------------

Pression de vapeur: (à 20 °C)	5 hPa
----------------------------------	-------

Pression de vapeur: (à 50 °C)	30 hPa
----------------------------------	--------

Densité (à 20 °C):	1,48 g/cm ³ DIN 51757
--------------------	----------------------------------

Densité de vapeur relative:	non déterminé
-----------------------------	---------------

Caractéristiques des particules:	non applicable
----------------------------------	----------------

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 8 de 12

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

17,9 %

Teneur en corps solides:

80,2 %

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclics, <2% Aromaten				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	inhalation vapeur	CL50 mg/l	>5000	Rat	
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>5000	Rat	
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-kresol				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Rat	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 9 de 12

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens: Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-kresol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,48-0,61 mg/l	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
64742-49-0	Kohlenwasserstoffe, C9-C10, n-Alkane, Isoalkane, Cyclics, <2% Aromaten				
	OECD 301F	> 60 %	28		
	Leicht biologisch abbaubar (nach OECD-Kriterien).				
	Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycléniques, <2% d'aromatiques				
	OECD 301F	> 60 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-kresol	5,10

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 10 de 12

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens: Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 11 de 12

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Transport classification ADR/IMDG is based on packaging >30ltr(IMDG), <450ltr(ADR).

For other packaging unts different classification can apply.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2004/42/CE (COV):

17,93 %
265,4 g/lIndications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKASEAL 1512 BLACK

Date de révision: 01.09.2021

Code du produit: 1517

Page 12 de 12

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)